

# BUDGET 2019 : UN NIVEAU D'INVESTISSEMENT INÉDIT



**La Ville de Colmar investira près de 49 millions d'euros en 2019 pour le bien-être et le bien-vivre des Colmariennes et des Colmariens, et cela sans augmentation de la fiscalité pour la septième année consécutive !**

Le budget primitif 2019, voté par le Conseil municipal le 4 février dernier, est porté par l'ambition au service de notre territoire, tant en fonctionnement qu'en investissement : un niveau de dépenses d'équipement très important en 2019, de près de 49 millions d'euros... un record absolu !

La Ville de Colmar s'illustre une fois de plus par la rigueur de sa gestion en autofinçant à plus de 40 % les investissements, limitant ainsi le recours à l'emprunt.

D'un montant total de 172 014 900 euros, le budget 2019 s'inscrit dans la continuité des engagements pris en début de mandat.



Budget 2019 :

# UN NIVEAU D'INVESTISSEMENT INÉDIT !

Le budget primitif de 2019 a été élaboré dans la continuité des années précédentes, respectant les engagements pris en début de mandat. Il est conforme à la marque de fabrique colmarienne : une gestion rigoureuse et volontariste.

## Un niveau exceptionnel de dépenses d'équipement

L'année 2019 sera **une année phare** en matière d'équipements et d'infrastructures, avec des dépenses de l'ordre de **48,8 millions d'euros, soit 683 euros par habitant, ce qui représente un investissement supplémentaire de 25,5 millions d'euros par rapport à la moyenne des villes** (326 euros par habitant) de la même strate de population. La poursuite de cette politique d'investissement très dynamique menée **par la Ville de Colmar** permet de maintenir et de développer les équipements, au service des habitants et visiteurs de la cité de Bartholdi. Pour la période 2014 à 2019, le volume des dépenses d'équipement évolue dans une fourchette comprise entre 26,5 et 48,8 millions d'euros, **soit une moyenne de 38 millions d'euros, conformément aux engagements pris.**

## Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

Le budget primitif 2019 s'inscrit dans une **trajectoire de stabilité des dépenses réelles de fonctionnement depuis 2014 (pour la 6<sup>e</sup> année consécutive)** sans remettre en cause le niveau et la qualité du service municipal, et en préservant les équilibres financiers de la collectivité. **À Colmar**, les dépenses réelles de fonctionnement ont atteint **1 075 euros par habitant en 2017, contre 1 583 euros en moyenne** pour les communes de moins de 100 000 habitants, **soit un écart de 508 euros par habitant. Cela se traduit par une économie de près de 36 millions d'euros par an pour les Colmariens.**

## La modération fiscale : un autre label colmarien

Il est important de souligner que la fiscalité de la Ville de Colmar se caractérise par une **stabilité des taux pour la 7<sup>e</sup> année consécutive !** Aucune hausse de ces derniers n'est intervenue depuis 2013, ce qui constitue une performance remarquable. Par ailleurs, **la taxation est nettement inférieure à la moyenne des villes de la même taille que Colmar.** Autant de pouvoir d'achat laissé à la disposition des Colmariens !

TABLEAU COMPARATIF DE LA FISCALITÉ

	PAR HABITANT			
	Colmar	Moyenne des villes	Écart	
			En %	En €
TAXE D'HABITATION	179 €	302 €	-40,7 %	-123 €
TAXE FONCIÈRE BÂTIE	246 €	331 €	-25,7 %	-85 €
ÉCONOMIE DES COLMARIENS / DIFFÉRENCE :	208 € x 71 445 habitants = 14 860 560 €			

## Une dette maîtrisée et optimisée

La Ville de Colmar pratique une gestion très active de la dette, avec un endettement par habitant bien inférieur à la moyenne des villes de la même strate démographique. La dette à l'habitant prévisible fin 2019 est **de 888 euros, soit un montant inférieur à celui de 1995, il y a 24 ans**. Cette gestion active de la dette permet à la Ville d'obtenir un **coût des intérêts très bas**, qui représente seulement **1,38 %** des dépenses de fonctionnement en 2019 contre **5,13 % en 1995**. Cette différence engendre une économie de plus de 2,86 millions d'euros pour les Colmariens.

## Une Ville au rayonnement incontestable

**L'attractivité de Colmar est indispensable à son développement sur les plans économique, démographique, culturel et touristique.**

**Colmar est devenue** une destination de notoriété internationale, confortant un secteur économique riche en emplois non délocalisables et porteurs d'importantes opportunités de croissance. **Ce levier d'activité bénéficie à l'ensemble de la population colmarienne**. L'attractivité de Colmar résulte également d'une politique volontariste en matière d'investissement. De ce fait, la Ville est devenue une locomotive aussi pour Colmar Agglomération et tout le territoire du Centre-Alsace.



L'année 2019 sera marquée par plusieurs opérations d'envergure :

- **14 000 000 €** pour la réalisation du parking de la Montagne verte,
- **7 620 000 €** pour l'aménagement des Dominicains de Colmar,
- **5 469 000 €** pour les aménagements des voies communales et des équipements de voirie,
- **1 387 000 €** pour la construction du gymnase du Grillenbreit,
- **1 135 860 €** pour la construction de la salle couverte d'athlétisme au stade de l'Europe (seul équipement de ce type dans le secteur franco-allemand entre Bâle et Strasbourg, aux côtés de la salle couverte d'Offenburg),
- **630 000 €** pour le plan lumière contribuant à la valorisation du patrimoine,
- **385 000 €** pour la restauration du Koïfhus.



En 2019, le programme de renouvellement urbain concerne en priorité le secteur de la rue d'Ammerschwihl, avec :

- **la construction d'un site de restauration scolaire et d'accueil périscolaire pour un montant total de 1 334 400 euros,**
- **le réaménagement de la rue d'Ammerschwihl et la réalisation de nouvelles voies piétonnes.**

Le secteur de l'ancienne cité Bel'Air sera également concerné par des travaux, avec la **création d'une nouvelle voie reliant la rue de Riquewihr à la rue d'Hunawihl**. La rue de la poudrière sera **requalifiée, dans la continuité des aménagements réalisés en 2018, rue de Londres**.

Au total, **la Ville investira 1 479 200 euros** pour les aménagements publics du quartier en 2019.

## Une ville qui se réinvente

La **rénovation urbaine** est au cœur de la politique menée par la Municipalité depuis 1995. En 2019, les opérations inscrites dans la Convention pour la rénovation urbaine du quartier **Europe-Schweitzer** conclue entre la Ville et l'ANRU vont s'achever, avec la requalification des rues de Prague et de Madrid pour un montant de 817 000 euros. Ces travaux viennent compléter les opérations de requalification du « secteur Luxembourg » réalisées en 2018.

En parallèle, **l'ancien supermarché Match, vendu par la Ville à Axis Promotion**, est en cours de réhabilitation et de transformation en quatre cellules, dont deux cellules commerciales et deux locaux d'activités. L'ouverture déjà faite sera à son terme d'ici le mois de juin. La Ville apporte également son soutien à la rénovation de la galerie commerçante Europe, avec une aide de 20 % sur les travaux des communs et des façades, estimée à 90 000 euros pour 2019.

L'année 2019 est également une année phare pour le réaménagement du quartier Bel'Air Florimont. La signature, en juin 2018, d'une convention entre Colmar Agglomération, la Ville de Colmar et l'ANRU a permis de définir le programme de renouvellement urbain du quartier et d'acter les participations de chaque partenaire du projet. Au total, la première phase de travaux conventionnés avec l'ANRU est estimée à 30,7 millions d'euros HT, dont 10,4 millions pour des opérations de maîtrise d'ouvrage commandées par la Ville de Colmar. La Région Grand Est apporte aussi, dans ce cadre, une contribution déterminante.

## Une Ville au service de ses habitants

**Outre l'attractivité de Colmar et sa transformation urbanistique, l'amélioration de la qualité et du cadre de vie des habitants constitue un axe de développement tout aussi important pour la Municipalité.**

Au même titre que pour la fréquentation touristique, le bien-être des Colmariennes et des Colmariens au sein de leur ville résulte d'abord du travail quotidien des services municipaux, du service de la propreté à celui des espaces verts, en passant par la maintenance, les concierges en charge des équipements publics ou encore des agents d'entretien...

En termes d'investissement, les dépenses d'équipement mises en oeuvre à Colmar pour améliorer la qualité et le cadre de vie des Colmariennes et des Colmariens sont une nouvelle fois très importantes.



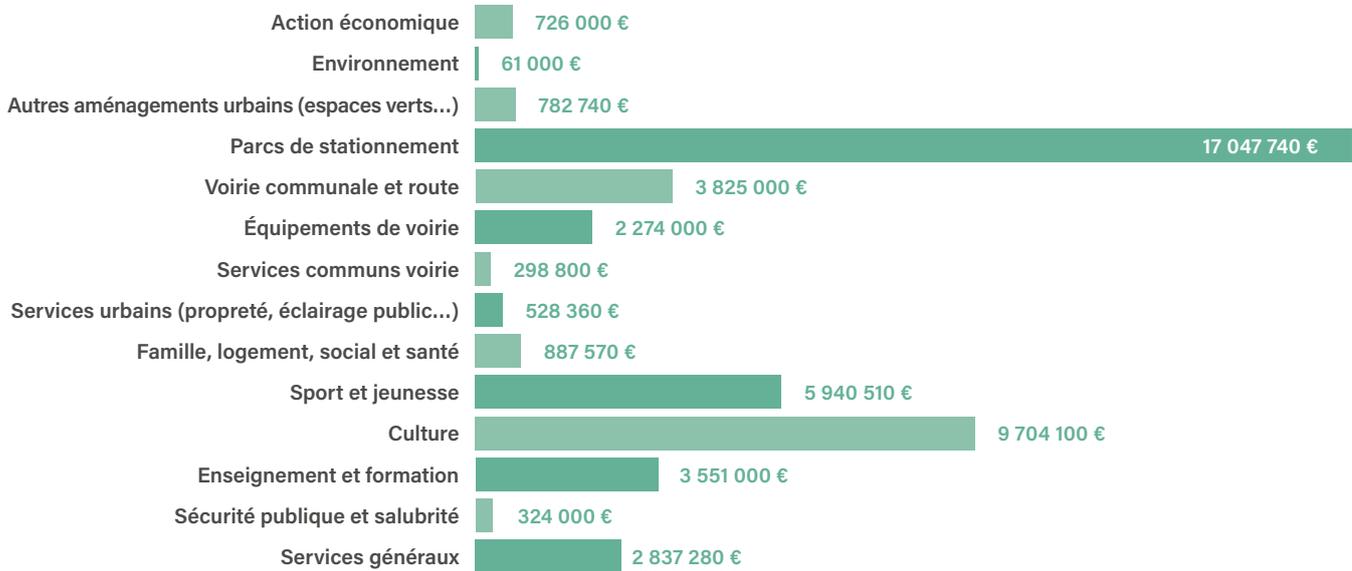
### Les principales opérations 2019

- **2 115 000 €** pour le remplacement de la piste et du système frigorifique de la patinoire,
- **1 462 500 €** pour l'entretien et l'amélioration des écoles maternelles et primaires,
- **1 153 500 €** pour les travaux d'économies d'énergie et d'amélioration de la qualité de l'air réalisés dans les bâtiments scolaires ainsi que dans les bâtiments à vocation sportive,
- **1 025 150 €** pour les équipements sportifs et les subventions d'équipement versées aux divers clubs et associations,
- **927 800 €** dans le domaine des nouvelles technologies et de la modernisation numérique de l'administration publique,
- **782 740 €** pour l'aménagement et l'embellissement du patrimoine paysager et des différents espaces verts, parcs et jardins municipaux,
- **651 000 €** pour la mise aux normes et l'accessibilité des bâtiments communaux,
- **625 850 €** pour les actions de solidarité, essentiellement consacrées aux quartiers et notamment à l'immeuble associatif sis 72 rue du Logelbach (374 000 €) et au centre socio-culturel (74 520 €),
- **213 000 €** pour la modernisation du parc des caméras de vidéoprotection existant. L'extension et le renforcement du réseau de vidéosurveillance doivent permettre de répondre aux besoins spécifiques dans le cadre de manifestations publiques ponctuelles (ex. Marathon de Colmar) ou de la prévention des actes terroristes pouvant viser certains bâtiments ou institutions,
- **171 720 €** pour le secteur de la petite enfance (crèches, garderies, relais assistantes maternelles, haltes-garderies et structures multi-accueil).

## Les chiffres clés du budget :

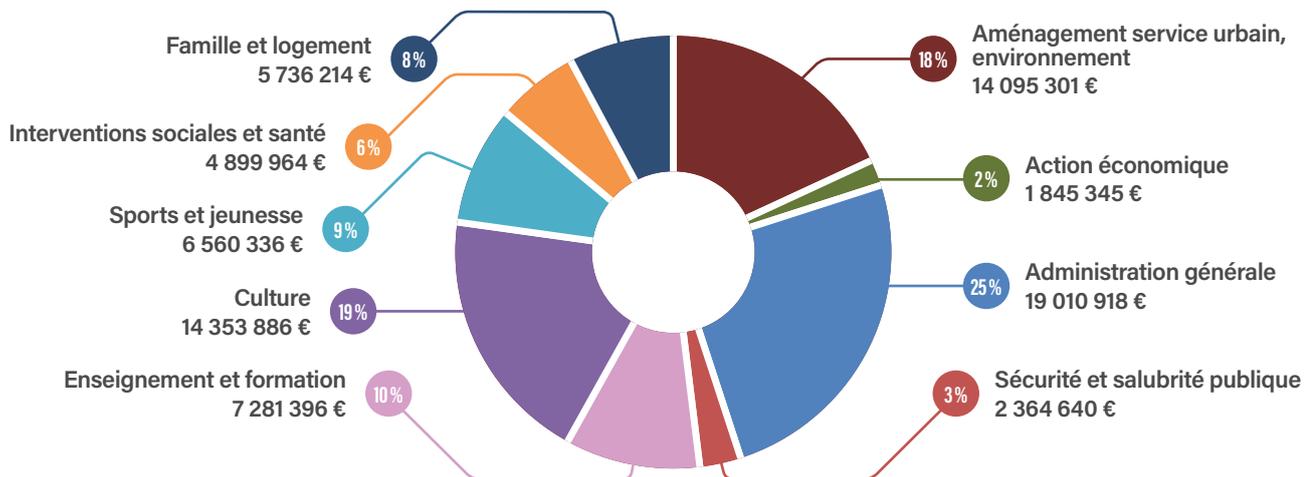
- **stabilité des dépenses** de fonctionnement depuis 2014, soit pour la 6<sup>e</sup> année consécutive
- **0 augmentation des taux de fiscalité** pour la 7<sup>e</sup> année consécutive
- **48,8 millions d'euros** de dépenses d'équipement

## Répartition des dépenses d'investissement



## Dépenses de fonctionnement par fonction

L'autofinancement net pour le budget primitif 2019 est de 19 978 100 euros. Rapporté aux 48 788 100 euros de dépenses d'équipement, cela permet de dégager un taux d'autofinancement de 40,95 %, ce qui est remarquable par rapport aux autres villes de France !



La situation saine de la Ville de Colmar permet de continuer à envisager l'avenir avec sérénité, dans le respect des engagements pris devant les Colmariennes et les Colmariens au début de mon mandat. Les performances atteintes dans la gestion de la Ville relèvent d'une « marque de fabrique » personnelle.



**Gilbert MEYER**

MAIRE DE COLMAR - AVOCAT - DOCTEUR EN DROIT PUBLIC